Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16-06-2023
ID : 039-223900010-20230616-ARR_2023_0780-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

**ARRÊTÉ N° ARR_2023_0780_RH – AVANCEMENT DE GRADE 2023 : ATTACHÉ HORS CLASSE**

Service : DRH

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

VU Le code général de la fonction publique ;

VU Le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

VU La délibération n° CP_2020_235_du 12 octobre 2020 relatives aux lignes directrices de gestion ;

VU La délibération n° CD_2023_023 du 12 juin 2023 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 Le tableau annuel d'avancement de grade, dans le grade d'attaché hors classe, au titre de l'année 2023, est établi comme suit :

| CIVILITÉ | NOM PRÉNOM | GRADE ACTUEL | GRADE DE DESTINATION | DATE DE NOMINATION |
|---|---|---|---|---|
| Madame | RIVERON SYLVIE | Attaché principal | Attaché hors classe | 1er juillet 2023 |

ARTICLE 2 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Besançon pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification

ARTICLE 3 Mme la Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Lons-le-Saunier

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16-06-2023
ID : 039-223900010-20230616-ARR_2023_0780-AR

**Signature de l'arrêté**

Destinataires :
- dossier
- contrôle de légalité
- RAA